

GUÉNANGE ÉQUIPEMENT

Guénange : l'ex-lycée Cressot sur la voie de la réhabilitation

La transformation de l'ancien lycée Cressot en groupe scolaire sera le chantier de la fin de mandat, voire du prochain. La municipalité s'en empare déjà, en lançant un concours d'assistance à maîtrise d'œuvre.



- VU 28 FOIS
- LE 01/12/2017 À 05:00

Photo HD La commune souhaite réhabiliter l'ancien lycée professionnel. L'idée est de le réaménager afin d'y accueillir un groupe scolaire, une cantine et un périscolaire. Photo RL

Le prochain gros chantier mis en œuvre par la municipalité sera la réhabilitation de l'ancien lycée professionnel Joseph-Cressot. L'idée est d'y implanter une école (maternelle et élémentaire, transfert de Saint-Matthieu) et d'y construire un bâtiment de restauration et périscolaire. La Ville a déjà fait travailler un architecte sur le sujet. Les enseignants ont été consultés, leurs propositions ont été prises en compte. Une première estimation emmène le projet à dépasser les 3 M€.

Par conséquent, la loi impose à la collectivité de mieux s'entourer pour affiner les plans du projet. Lors du dernier conseil municipal, les élus ont validé le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre. La Ville attend au moins trois propositions qu'un jury examinera. Pour n'en retenir qu'une.

Cette étape est symbolique. La concrétisation du projet est en revanche plus lointaine. Pour la fin du mandat, peut-être le suivant.

Au fil des débats

À la suite d'une proposition de la commission des affaires sociales, une cinquième tranche de prix facturés pour les enfants fréquentant les centres aérés et les mercredis récréatifs aux familles dont le quotient familial est supérieur à 1 300 € a été votée à l'unanimité lors du dernier conseil municipal.

Par contre la même unanimité n'a pas été de mise lors de la discussion du point concernant la politique incitative à la pratique du sport. En effet comme il l'avait laissé entendre lors de l'assemblée générale de l'association sportive Guénange Athlétisme, le maire a annoncé sa volonté de réduire progressivement l'aide à la licence de 15 € aux seuls mineurs guénangeois. Cette aide sera réduite à 10 € pour la saison 2017/18 puis à 5 € pour la saison suivante. Gérard Caillet (Rassembleur pour Guénange) s'est déclaré « déçu de cette proposition car les clubs sportifs sont représentatifs de la ville de Guénange et non de la résidence du sportif, cela risque de réduire le nombre d'adhérents ». Une discussion sur le rôle de la CCAM vis-à-vis des clubs sportifs a dégagé une large unanimité sur une demande de réflexion lors du prochain conseil communautaire.

Les voiries du lotissement des Vignes réalisé entre 1973 et 1976 qui n'avaient pas été exécutées suite à la liquidation du lotisseur, mais prise en charge par la mairie vont enfin intégrer le domaine privé communal, au grand soulagement des habitants du quartier.

Dorénavant le prêt de matériel du comité des fêtes se fera contre espèces sonnantes et trébuchantes avec un tarif spécial pour les associations extérieures à la commune.